

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 27 novembre 2024

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

**DA 396 – 24.11 CRÉDIT D’ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'580'000.00 TTC DESTINÉ À
L’ENTRETIEN DES CHEMINS DE POUSSY ET DE L’ÉCHARPINE ET À LA MISE EN SÉPARATIF DU
RÉSEAU D’ASSAINISSEMENT DU CHEMIN DE L’ÉCHARPINE**

M. DUMONT, ingénieur civil – chef de projets au Service de l'aménagement (SAM), présente les grandes lignes de la DA. La société GAZNAT SA a la nécessité de remplacer le gazoduc qu'elle exploite pour limiter les risques induits par la densification des secteurs d'habitation qu'elle traverse pour le remplacer par des conduites plus épaisses et couvertes par une dalle de protection en béton. GAZNAT SA se contenterait de ce simple remplacement, à 1.5 m de profondeur. Mais l'Office cantonal de l'urbanisme (OU), appuyé en cela par la Commune de Vernier, souhaite aussi un enfouissement plus profond, à 4 m, pour permettre une densification accrue du chemin de l'Echarpine à l'avenir. La procédure d'approbation des plans (PAP) par l'autorité fédérale a été suspendue le temps d'étudier cette deuxième variante, dont le partage des frais doit encore être décidé.

Par ailleurs, le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) prévoit que la mise en séparatif du réseau d'assainissement sous le chemin de l'Echarpine soit réalisée en fonction des opportunités. Les travaux sur le gazoduc en donne l'occasion, a fortiori que tout chantier à cet endroit fera l'objet de procédures administratives et de sécurité en raison même de la présence du gazoduc. La mutualisation des travaux souterrains est donc à privilégier (ainsi les Services industriels et Swisscom pourraient aussi profiter de l'occasion pour procéder à des travaux sur leurs réseaux respectifs). Outre la modification du réseau d'assainissement du chemin de l'Echarpine, ce projet de modification du gazoduc permet aussi à la Commune de Vernier de revoir le système d'éclairage au chemin de Poussy et d'enfouir partiellement une ligne électrique.

Après cette contextualisation de la DA, M. DUMONT explique les détails techniques des travaux à la charge de la Commune (ce qui n'exclut pas une participation financière de GAZNAT SA ou des propriétaires privés, par exemple). Aujourd'hui, il y a un collecteur unitaire privé, en mauvais état, pour les villas du chemin de l'Echarpine 3, 5, 7, qui se connecte sur le chemin de Poussy. Il y a aussi un collecteur d'eaux pluviales qui récupère les eaux de chaussée et qui aboutit dans un bassin de rétention sous le complexe immobilier Echarpine 2 à 10 / Poussy 4-4a, avec une évacuation de ce bassin sur la route de Vernier (section cantonale). Ce n'est pas optimal, en raison notamment des forts épisodes pluvieux connus ces derniers temps, laissant entrevoir un risque à l'avenir de dommages chez les privés. L'étude doit notamment déterminer comment raccorder au mieux les villas au nouveau collecteur d'eaux pluviales. À noter que le collecteur actuel étant dans l'emprise de la fouille de GAZNAT SA, leurs travaux impliquent dans tous les cas la reconstruction dudit collecteur – et donc une négociation sur la quote-part financière que versera GAZNAT SA à Vernier pour cela. Pour le surplus, le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) remboursera la part nette des travaux à la charge de Vernier (CHF 770'000.00), sous forme de loyers durant 40 ans. En outre, les riverains privés seront mis à contribution pour un montant de CHF 60'000.00 TTC, conformément à l'art. 66 de la LEaux-GE (L 2 05), pour la mise en conformité de leurs branchements. Les enrobés seront pris en charge par tous les commanditaires de travaux souterrains, au prorata de ceux-là.

M. DUMONT attire enfin l'attention des commissaires sur le fort pourcentage pour « divers et imprévus », soit 20% au lieu des 10% habituels. La raison en est que ces travaux n'ont pas pu être véritablement anticipés, puisque liés à une opportunité soudaine ; il s'agit donc d'une étude de faisabilité selon les normes du FIA, ce qui implique des frais imprévus plus importants. L'appel d'offres est prévu pour le premier semestre 2026 pour une réalisation au plus tard en 2027. Le fait qu'il s'agisse d'une procédure fédérale explique le délai allongé.

Un commissaire (VERT.E.S) souhaite savoir si GAZNAT SA paie une location pour l'usage du domaine communal et si ce montant va être réévalué. Par ailleurs, il se demande qui paiera les surcoûts liés à l'approfondissement du gazoduc. M. DUMONT répond que le différentiel de coûts sera à la charge de GAZNAT SA ou du Canton, mais en aucun cas à celle de Vernier. Quant à la location du domaine public, l'usage du sous-sol se fait à bien plaisir, sans location.

Un commissaire (PLR), faisant allusion à l'oléoduc qui ne passe pas loin, souhaite avoir des détails sur le gazoduc. Réponse lui est faite qu'il s'agit d'une conduite de grande importance qui relie la France à divers cantons romands (*renseignements pris, GAZNAT SA est une entreprise dont le siège est à Vevey*). Si les SIG sont branchés dessus, ce n'est cependant pas une canalisation de distribution de gaz, mais de transport.

Une commissaire (MCG) s'interroge si la fibre optique est déjà existante sur les chemins de Poussy et de l'Echarpine, et sinon si ce ne serait pas une opportunité de l'installer. Réponse est donnée que la fibre optique est propriété du concessionnaire (SIG, Swisscom, etc.) et que sa planification de réalisation dépend de ce dernier. En aucun cas la Ville de Vernier ne pourra les obliger à installer la fibre.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) souhaite connaître l'incidence des travaux sur la mobilité dans le quartier. Selon M. DUMONT, il est encore trop tôt pour le savoir, le phasage étant encore à l'étude.

Un commissaire (VERT.E.S) demande si les travaux sur le chemin de l'Echarpine fourniront l'occasion de relier la piste cyclable de la route de Vernier à celle qui franchit le viaduc sur l'autoroute depuis le chemin de Poussy. Réponse est faite que ces travaux sont projetés par suite d'une opportunité donnée et qu'ils ne figurent donc pas au PPI. Dès lors, l'administration n'a pas eu le temps d'étudier tous les aspects. Cependant, le chemin de l'Echarpine étant en zone 30 km/h, il sera difficile de réaménager ce chemin, notamment en y marquant une bande cyclable.

AU VOTE :

La DA 396 – 24.11 « Crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'580'000.00 TTC destiné à l'entretien des chemins de Poussy et de l'Echarpine et à la mise en séparatif du réseau d'assainissement du chemin de l'Echarpine » est ACCEPTÉE par 10 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 2 MCG, 1 PLR, 1 ALTERNATIVE, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), soit à l'unanimité.